

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 08 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le 8 février à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 1<sup>er</sup> février s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

**Etaient présents :** M. Frédéric GUEGUEN - M. Luc SCHALLER – M. Jérémy ELLEVIN – M. Romain CAMUSET – M. Damien HURE- Mme Florence BRAUX-M. David GRAILLOT- Mme Carole BREDECHE

**Absente excusée :** Mme Isabelle BOUDVILLAIN

Mme Hélène GICLAT, secrétaire de mairie assistait à la séance.

Secrétaire de séance : Mme Florence BRAUX

### 1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 16.11.2022

Le compte rendu du 16 novembre est approuvé à l'unanimité.

### 2ème point de l'ordre du jour : Devis Toitures

Monsieur le Maire explique que 3 devis ont été reçus en mairie avant la réunion de ce soir dont un qui ne permet qu'une vague comparaison avec les autres suite à une erreur de surface. Après discussion, des précisions techniques et tarifaires vont être demandées aux entreprises pour permettre de faire le choix final qui sera validé en concertation avec les conseillers volontaires qui se sont proposés pour participer à une réunion sur le sujet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise le Maire** à faire le choix final de la Toiture de la mairie et annexes pour un budget maximum de 63000€ HT et parmi ces trois sociétés.
- **Autorise le Maire,** à demander le fond de concours attribué par la 3CVT (au maximum 40% du total HT des travaux)

*Ce point fait l'objet de la délibération 2022\_08\_02\_01*

### 3ème point de l'ordre du jour : Devis Etat Civil

Monsieur le Maire explique que les registres comprenant tous les actes de naissance/mariage/décès de la commune de Préhy doivent être reliés tous les 10 ans. Un seul devis est arrivé en mairie. L'entreprise SEDI, qui peut venir chercher, les registres sur place, nous propose de réaliser cette prestation pour un montant de 544 euros HT. Il y a deux registres à faire > 1993-2002 et 2003-2012. Des photocopies seront faites avant le départ pour la reliure.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**Accepte** le devis de l'entreprise SEDI pour un montant de 544€ HT

**Autorise le Maire** à signer le devis correspondant

*Ce point fait l'objet de la délibération 2022\_08\_02\_02*

**4ème point de l'ordre du jour : Point Budget**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la visite courant janvier de Mme ROUSERE (conseillère aux décideurs locaux de la trésorerie de Chablis) pour faire un point sur la comptabilité de la commune. L'état de l'actif est globalement à jour, de simples modifications de compte sont à faire en lien avec la trésorerie pour imputer de précédents travaux, actuellement terminés au bon compte.

**5ème point de l'ordre du jour : Subventions 2022**

Deux subventions nous ont été demandés par le CFA Agricole et l'association Parenthèse (association permettant aux enfants de voir, dans un lieu neutre, le parent n'ayant pas la garde en cas de divorce ou séparation). Le conseil municipal souhaite attribuer 150 € à ces deux entités.

**Approuve, à l'unanimité,** la subvention de 150 € à Parenthèse,  
**Approuve à la majorité** la subvention de 150 € au CFA Agricole  
**Autorise** Monsieur le Maire, à émettre les mandats correspondants.

*Ce point fait l'objet de la délibération 2022\_08\_02\_03*

**6ème point de l'ordre du jour : Avis d'enquête CLOUTIER**

Par arrêté, le préfet de l'Yonne a transmis à notre commune, l'ouverture d'une enquête publique à Saint Cyr Les Colons en vue de permettre à l'entreprise CLOUTIER d'exploiter une carrière de roche massives calcaires. Elle se situera au lieu dit les champs carrés sur la Commune de Saint Cyr les Colons. L'enquête s'est déroulée du 3 janvier au 3 février 2022 et a été prolongée ensuite jusqu'au 18 février. L'avis du conseil municipal de Préhy est demandé sur ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**Emet un avis favorable** à l'exploitation de cette carrière par l'entreprise CLOUTIER .

*Ce point fait l'objet de la délibération 2022\_08\_02\_04*

**7ème point de l'ordre du jour : Plan Communal de Sauvegarde / Mise à jour**

Suite aux dernières élections, il est nécessaire de revoir ces documents afin de mettre à jour les personnes référentes. Ce point fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

**8ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses**

- **Clos Montmaillant :** Suite à la dernière modification de la « rue du clos Montmaillant » en « clos Montmaillant », le cadastre nous a sollicité pour passer en domaine public non cadastré les parcelles 913-920-921-922-924. Proposition approuvée.
- **Eclairage de l'église :** Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal concernant l'éclairage permanent ou non de l'église de Préhy. A la majorité, après discussion le monument sera allumé le vendredi et le samedi soir avec un interrupteur crépusculaire permettant le réglage à la tombée de la nuit.

- **Point fibre** : Un arrêté est pris du 7 février au 7 mars, suite à la demande de l'entreprise CIRCET en charge des travaux, rue de Vaucharmes, village. Par ailleurs, nous avons eu la confirmation que les réseaux sur la partie de la route N°4 de Vaucharmes, hors agglomération, seront enterrés
- **Balayage des Rues** : Suite à la proposition de la 3CVT, la commune de Préhy va participer à la commande groupée afin d'estimer le prix de ce service.
- **Barre Accessibilité** : Devis signé pour 490€, l'entreprise POULOT interviendra fin février.
- **Groupama** : Point sur la mise à jour des garanties faite avec la société courant novembre. Concernant les sauvegardes informatiques, la commune va acheter deux disques durs externes afin de faire des sauvegardes hebdomadaires. Le conseil municipal ne juge pas nécessaire de souscrire à l'assurance CYBER de GROUPAMA.
- **Rencontre Agence Technique Départementale** : Le coût est rappelé par Monsieur le Maire. Suite au rendez vous avec les services de l'ATD, 3 jours seront nécessaires pour diagnostiquer l'entretien de la route de Vaucharmes et la route des Ardillers. Ce qui ferait un cout de 975€ HT pour la commune auquel s'ajoute l'adhésion de 76 € pour l'année 2022.
- **Arbustes** : Devis signé pour 761.92 € société Avenir Paysage à planter au lavoir.
- **Elagage** : Route de Vaucharmes et Vallée Levêque seront élaguées.
- **Inauguration et formation défibrillateur** : M. Jeremy ELLEVIN se charge d'organiser, avec la société DEFIBRIL, une nouvelle date suite à l'annulation de la précédente pour cause de COVID .

Lors de ce conseil municipal, les délibérations suivantes ont été prises :

NUMERO DELIBERATION	SUJET
2022 08 02 01	DEVIS TOITURE
2022 08 02 02	DEVIS ETAT CIVIL
2022 08 02 03	SUBVENTIONS 2022
2022 08 02 04	AVIS ENQUETE CLOUTIER

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 00

Le maire  
Marc SCHALLER



La secrétaire de séance  
Mme Florence BRAUX